



AVIS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant diverses modifications en matière d'aide à l'emploi

24 avril 2019

Demandeur	Ministre Didier Gosuin
Demande reçue le	8 avril 2019
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances Via procédure électronique
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	24 avril 2019 Saisine d'urgence

Préambule

Le 28 mars 2019, le Conseil a remis un avis concernant le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant diverses modifications en matière d'aide à l'emploi.¹

Le présent projet d'arrêté correspond à la version mise à jour du projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant diverses modifications en matière d'aide à l'emploi, incluant un nouvel article 3, absent de la précédente version du projet d'arrêté qui fut soumis au Conseil.

Cet article 3, modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 septembre 2017 relatif aux mesures d'activation des demandeurs d'emploi, permet le maintien du droit aux primes Activa en cas de déménagement du bénéficiaire en dehors du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Avis

Le Conseil accueille favorablement la disposition prévue à l'article 3 du projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant diverses modifications en matière d'aide à l'emploi et renvoie à ses considérations émises dans le cadre de l'avis A-2019-041-CES quant aux autres articles du projet d'arrêté qui lui est soumis.

*
* *

¹ [A-2019-041-CES](#)